



DÉPOSE DE MA CUVE FIOUL :
EXPERTISE, SIMPLICITÉ, PRIX...
**J'AI CHOISI TOUT CELA
AVEC BUTAGAZ**



**“ 3 BONNES RAISONS DE CHOISIR BUTAGAZ
POUR L'ENLÈVEMENT DE VOTRE CUVE DE FIOUL**



UN SERVICE TOUT INCLUS

Vidange, traitement des déchets, dégazage... tout est compris dans la prestation.



L'EXPERTISE DE BUTAGAZ

Un Conseiller Butagaz gère votre projet et vous accompagne du début à la fin, c'est rassurant.



DES TARIFS JUSTES TOUTE L'ANNÉE

Notre priorité : vous offrir un maximum de confort, y compris financier.



**CUVE ENFOUIE OU APPARENTE,
PROFITEZ D'UN SERVICE TOUT COMPRIS !**

NEUTRALISATION D'UNE CUVE DE FIOUL ENFOUIE	RETRAIT D'UNE CUVE DE FIOUL APPARENTE
VIDANGE Aspiration des boues et résidus d'hydrocarbure	VIDANGE Aspiration des boues et résidus d'hydrocarbure
DÉGAZAGE Application d'un produit tensio-actif (dégraissant). Rinçage à l'eau et assèchement de la cuve. Evacuation des produits de dégazage.	DÉGAZAGE Application d'un produit tensio-actif (dégraissant). Rinçage à l'eau et assèchement de la cuve. Evacuation des produits de dégazage.
NEUTRALISATION Comblement à l'aide de sable de l'intégralité de la paroi interne de la cuve.	RETRAIT Enlèvement si techniquement possible, ou découpe sur place
TRAITEMENT DES DÉCHETS : Transfert des résidus et produits pompés en centre de traitement agréé avec établissement d'un BSDI.	TRAITEMENT DES DÉCHETS Transfert des résidus et produits pompés en centre de traitement agréé avec établissement d'un BSDI.
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ



LES AIDES FINANCIÈRES POUR FACILITER VOS TRAVAUX

La dépose d'une cuve fioul est éligible à certaines aides financières et vous permet de réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût.

	Ménage aux ressources Très modestes	Ménage aux ressources Modestes	Ménage aux ressources Intermédiaires	Ménage aux ressources Autres
MAPRIMERÉNOV ⁽¹⁾	1 200 €	800 €	-	-
CITE ⁽²⁾	-	-	400 €	-

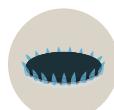
RAPPEL : OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Tout abandon (définitif ou provisoire) d'un réservoir de fioul doit faire l'objet de dispositions conduisant à éviter tout risque de formation de vapeurs. Article 28 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2004. "Si l'abandon d'une cuve est consécutif à la modification de l'installation de chauffage, il appartient à l'entreprise intervenante de respecter ces dispositions".



Pour plus d'informations, rendez-vous sur **butagaz.fr**
contactez votre Conseiller du lundi au vendredi de 9h à 17h

au **09 69 32 70 97**
APPEL NON SURTAXÉ



GAZ



ÉLECTRICITÉ



CITERNE



GRANULÉS



BOUTEILLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

(1) Voir condition d'obtention sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

(2) Voir condition d'obtention sur <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credit-impot-transition-energetique-cite>

Butagaz - SAS au capital de 195 225 000 € - 47/53 rue Raspail - 92594 LEVALLOIS PERRET CEDEX - 402 960 397 RCS Nanterre Réf. : PRC-CUVEFIOL-0120
Crédit photo : Getty Images